



**Concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure (SACS)
externe et interne**

RAPPORT DE JURY

1. Organisation générale du concours

Le concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure dont l'organisation et la nature des épreuves sont définies par l'arrêté du 20 décembre 2010 a été organisé en 2023 dans l'académie d'Orléans-Tours. Il n'avait pas été organisé dans l'académie depuis plusieurs années.

Ce concours était ouvert à l'interne, 4 postes étaient offerts, et 8 postes étaient à pourvoir à l'externe.

Les épreuves écrites se sont déroulées les 20 et 21 avril 2023.

Quelques éléments relatifs au taux de présence :

	Inscrits	Présents	% Présents/Inscrits
Interne	94	40	42,55 %
Externe	68	13	19,11 %

Le faible nombre de présents est à noter particulièrement sur le concours externe. Le fait que les épreuves se déroulaient le(s) même(s) jours que le concours de secrétaires administratifs de classe normale explique en partie le faible taux de présence.

Le taux de pression était par conséquent très faible pour le concours externe, 8 postes pour 13 présents, il était beaucoup plus important pour le concours interne avec un rapport d'un poste pour 10 présents.

2. Admissibilité

• Epreuve n°1 commune aux concours interne et externe : cas pratique

Le sujet, commun aux deux concours, concernait le suivi de l'application du cadre sanitaire dans un établissement public local d'enseignement. Il était demandé aux candidats de répondre aux questions et demandes formulées par l'équipe de direction ou les personnels.

Epreuves écrites	Moyennes
Cas pratique interne	11,00
Cas pratique externe	11,24

Les résultats de cette épreuve sont supérieurs à la moyenne, ce qui est tout à fait correct.

Les épreuves des deux concours, corrigées suivant un barème identique obtiennent des résultats très proches. Les notes des copies du concours externe se sont étalées de 5,25 à 14/20 contre une fourchette de notes comprises entre 7,10 et 15,40/20 pour le concours interne.

Les candidats doivent prendre le temps de bien lire le sujet. Il était clairement demandé de répondre aux questions et demandes formulées par l'équipe de direction ou les personnels. Il était précisé, à la fin du sujet, que la forme administrative n'était pas nécessaire.

Certains candidats ont pu être perturbés par le fait qu'il n'était pas demandé de rédiger une note, exercice habituel du cas pratique de l'épreuve d'admissibilité.

Si les réponses aux questions pouvaient aisément être présentées sous la forme d'une note, il était important de conserver l'ordre des questions ou a minima de rappeler les questions avant les éléments de réponse apportés. Certains candidats ont en effet été pénalisés par le manque de lisibilité de leur copie et par le fait que les réponses attendues étaient diffuses au sein de la copie.

Pour répondre aux questions, les candidats disposaient d'un certain nombre de documents qu'il était nécessaire d'analyser afin d'extraire les données essentielles et d'apporter des réponses construites et synthétiques.

Par ailleurs, il a été tenu compte de la présentation, de l'utilisation d'un vocabulaire adapté, de la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

- **Epreuve n°2 du concours externe**

L'épreuve n° 2 du concours externe consistait à apporter une réponse courte à une série de 6 à 8 questions dans l'un des domaines suivants : gestion des ressources humaines, comptabilité et finance, droit public et questions européennes, ou économie et questions européennes.

Répartition des candidats par option choisie

Option choisie	Nombre de candidats
Gestion des ressources humaines	9
Comptabilité et finance	3
Droit public et questions européennes	0
Economie et questions européennes	1

Le choix des candidats s'est essentiellement porté sur l'option « gestion des ressources humaines », option qui a obtenu une moyenne décevante de 8,65/20, avec des notes s'étalant de 5,85 à 11,70/20. Lorsque la question ne le spécifiait pas, il était utile de faire la distinction entre le public et le privé.

L'option « comptabilité et finance » a obtenu une moyenne de 11,80/20, avec des notes comprises entre 9,15 et 14/20. Cette épreuve a été plutôt bien réussie.

L'unique copie de l'option « économie et questions européennes » a obtenu la note de 7,25/20.

Compte tenu du faible nombre de candidats inscrits dans chaque option, il est difficile de tirer plus de conclusions de ces résultats.

Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait que le choix de l'option nécessite un minimum de préparation et de connaissances théoriques et règlementaires dans les domaines et que des connaissances généralistes sont insuffisantes pour bien réussir cette épreuve. La moitié des candidats qui ont bien réussi le cas pratique ont obtenu une note décevante à l'option.

➤ Résultats de l'admissibilité

Concours interne :

14 candidats ont été déclarés admissibles, ce qui représente 35 % des candidats présents à l'épreuve écrite. Le seuil d'admissibilité a été fixé à 12,15/20.

Concours externe :

11 candidats ont été déclarés admissibles, ce qui représente un taux d'admissibles/présents de 84,61%. Compte tenu du faible taux de pression, le jury a volontairement fixé la moyenne de l'admissibilité du concours externe à 9,5/20, afin de laisser une chance à des candidats moyens à l'écrit de pouvoir se distinguer à l'oral.

3. Admission

Les épreuves orales se sont déroulées les 13 et 14 juin 2023. Une commission a été constituée pour le concours externe et une autre pour le concours interne.

Les moyennes des notes aux épreuves d'admission des concours interne et externe ont été respectivement de 13,10/20 et 12,72/20.

Ces moyennes reflètent des prestations d'un bon niveau et le fait que dans l'ensemble les candidats avaient préparé l'épreuve.

L'épreuve orale bénéficiant d'un coefficient 3, cette épreuve est déterminante pour la réussite du concours.

• **Concours externe**

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre. Cet entretien vise à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète. En vue de l'entretien, le candidat adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours. Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé.

Concernant la 1^{ère} partie de l'épreuve, l'exposé à partir du texte a été très disparate, ce qui a amené à un important étalement des notes. Il était attendu du candidat une mise dans le contexte et l'annonce et le suivi d'un plan. Il convenait de ne pas relire le texte et d'ordonner son propos. Le plan pouvait par exemple être structuré autour des deux questions ou encore, la première partie pouvait s'appuyer sur le texte et la seconde partie sur des apports personnels.

Les 10 minutes maximum d'exposé ont été respectées par tous les candidats.

La seconde partie de l'entretien était notamment basée sur la fiche de renseignement communiquée en amont.

Cette fiche de renseignement a été complétée de façon très disparate, les renseignements étant tantôt succincts ou tantôt très fournis. Elle a été renseignée soit par compétences, soit par employeur et les fonctions parfois occupées au sein de l'entreprise ou de la structure n'ont pas toujours parlé au jury. Le jury aurait apprécié a minima le développement de quelques compétences, savoir être et savoir-faire du candidat ou la description des missions principales des postes occupés.

Le jury regrette que la partie « divers » ait été très peu renseignée. Elle aurait pu utilement être alimentée par les centres d'intérêt ou encore les langues parlées et/ou étudiées.

Même si la fiche de renseignement n'est pas évaluée, elle est un point d'entrée de l'entretien et un soin particulier doit y être apportée afin que les informations qui y sont portées soient aisément compréhensibles des membres du jury.

Lors de l'entretien, les questions ont eu pour objectif de vérifier les connaissances administratives du candidat, d'évaluer son comportement éventuellement par une mise en situation, de connaître son engagement dans le service public et de tester ses capacités de positionnement et de réflexion dans un poste à responsabilités supérieures.

Il est à noter que des candidats qui remplissaient les conditions au concours interne ont fait le choix du concours externe. Le choix de ce concours ne dispense pas de s'intéresser à son environnement professionnel. On ne peut pas, par exemple, dire que « le chef du recteur » est le président de l'université.

De même, il est important que les candidats externes montrent un intérêt pour le futur environnement professionnel qu'ils pourraient être amenés à fréquenter.

- **Concours interne**

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury, visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce.

Les candidats ont bien respecté le temps imparti pour exposer leur expérience professionnelle. De façon générale, les candidats ont bien réussi leur présentation, même si des redondances ont parfois pu être notées avec le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience. Le jury rappelle, que la présentation doit être le complément du RAEP et que si elle s'appuie sur le dossier papier, elle doit le valoriser sans le répéter. Il est nécessaire de faire ressortir les compétences acquises transférables vers un poste à responsabilités supérieures.

En outre, le jury s'est interrogé sur la pertinence de certains documents annexes au dossier RAEP et qui n'apportent pas toujours de véritable plus-value au dossier présenté.

Par ailleurs, comme pour le concours externe, il est nécessaire de disposer d'une bonne connaissance de son environnement de travail et des partenaires externes et d'actualiser régulièrement ses connaissances.

- **Remarques communes aux deux concours :**

Le jury fait les préconisations suivantes :

- Suivre l'actualité, a fortiori dans le domaine de compétences du ministère concerné par le concours ;
- Lire les rapports des jurys des années précédentes, le cas échéant les rapports des jurys d'autres académies lorsque le concours n'a pas été organisé récemment dans l'académie ;
- Entrer dans la salle d'audition quand le jury le demande.

4. Conclusion

De façon générale, les bons candidats de l'écrit ont confirmé leurs bons résultats à l'oral.

Pour le concours interne, le seuil d'admissibilité a été fixé à 72,9/100 soit 14,58/20 et une liste complémentaire de 3 personnes a pu être constituée.

Pour le concours externe, le seuil d'admissibilité a été fixé à 73,9 /140 soit 10,56/20. Il n'a pas été possible de constituer une liste complémentaire.